

AVIS DE CONCOURS

Direction de l'école Wahta'

Éducateur·trice spécialisé·e

Liste de remplacement, syndiqué

Salaire : entre 44 687 \$ et 64 338 \$ par année

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2024-209

Date d'affichage : 31 octobre au 14 novembre 2024, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste travaille en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier. Il-elle accompagne les élèves à travers les situations de la vie quotidienne, de la relation éducative, de la relation aidante et met en place des techniques d'intervention tant au service de garde, à la récréation ainsi qu'à l'école. Également, il-elle apporte un soutien pédagogique aux élèves inscrits à l'appui à l'apprentissage.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*

EXIGENCES

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en éducation spécialisée;
- 1 an d'expérience dans un domaine pertinent;
- Maîtrise de la langue française écrite et orale;
- Connaissance de la suite Microsoft Office;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout);
- Connaissance du milieu autochtone (atout).

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Capacité d'animation et créativité
- Capacités relationnelles
- Dynamique
- Écoute active
- Jugement et discernement
- Résoudre des conflits
- Rigueur
- Sens de l'observation
- Tact et discrétion
- Travail en équipe

POUR POSTULER

Date limite : 14 novembre 2024, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.



CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT

AVANTAGES SOCIAUX

- 5 % de maladies/obligations familiales
- 6 % de vacances

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population